

1^{ER} SEPTEMBRE 2019
COURSE À PIED SOLIDAIRE
TOLOCHENAZ

- Parcours individuel 9 km
- Course relais-duo 9 km
- Courses enfants

Animations gratuites
pour toute la famille

www.superrun.ch



PROGRAMME

- **10h45 | La Bisounours | 200 m**
3 à 5 ans (2016-2014)
possibilité pour le parent de courir à côté de son enfant, non chronométrée, pas de classement, sans podium
- **11h | La Barbidur | 500 m**
5 à 7 ans (2014-2012)
- **11h15 | La Jack-Jack | 1 km**
8 à 10 ans (2011-2009)
- **11h30 | La Titeuf | 1,5 km**
11 à 13 ans (2008-2006)
- **12h15 | Podium courses enfants**
- **13h15 | La Jolly Jumper | 9 km**
en individuel, dès 14 ans (2005), temps limite 1h30
- **14h45 | La Tic & Tac | 9 km**
(2 x 4,5 km), relais-duo, dès 10 ans (2009)
- **16h | Podium course en individuel et relais-duo**
- **10h-16h | Animations gratuites pour toute la famille!**
Atelier Le tour du corps en 80 pulsations, château gonflable, stand de découverte des poissons de nos lacs, jeux géants, grimage et bien d'autres surprises!

Avec la participation de notre ambassadrice Sandra Annen-Lamad, coureuse aguerrie.



LE SPORT, TRÈS PEU POUR VOUS?!

Contribuez en tant que bénévole et participez à la réussite de cet événement!

Rendez-vous sur www.superrun.ch pour vous inscrire.

INFOS PRATIQUES

Retrait des dossards

A l'entrée de la salle polyvalente de Tolochenaz le 1^{er} septembre de 10h à 14h30, jusqu'à 30 minutes avant chaque départ. Aucun dossard ne sera envoyé par poste.

Inscription

Avant le 30 août 2019 ou dans la limite des places disponibles, sur www.superrun.ch par carte de crédit, de débit ou Paypal.

Jusqu'au 27 août 2019 à 12h si paiement par E-banking, E-Finance sur IBAN:
CH70 0900 0000 1730 5270 6.

Pas d'inscription sur place.

Finance d'inscription

Courses enfants: CHF 10.-

Course en individuel: CHF 20.-

Course relais-duo: CHF 20.-
par équipe

Annulation de participation

En aucun cas la finance d'inscription n'est remboursée.

En cas d'annulation, aucun report de l'inscription à l'année suivante.

Podium & Prix souvenir

Prix souvenir pour les coureurs adultes.

Médaille remise à tous les participants des courses enfants!

Podium avec prix en nature pour toutes les courses (hormis la Bisounours).

Règlement

Le coureur doit respecter le règlement (disponible sur le site internet).

Les marcheurs (walking & nordic walking) sont autorisés au départ de la course Jolly Jumper uniquement.

Les poussettes et autres engins roulants sont interdits.

Objets de valeur

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol. Ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. Une consigne gratuite est prévue au retrait des dossards.

Santé & Assurances

La Super Run est une épreuve d'endurance qui nécessite d'être en bonne santé. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème de santé ou d'accident avant, pendant et après la course. Chaque coureur doit être assuré contre les accidents, maladie et avoir une RC. Par son inscription, il atteste qu'il est en bonne santé et décharge l'organisateur.

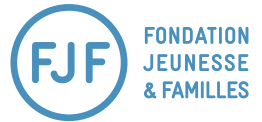
Protection des données

Par son inscription, le coureur autorise l'organisateur à lui envoyer sa newsletter ainsi qu'à publier des photos et vidéos prises durant la manifestation.

Renseignements

www.superrun.ch
superrun@fjfnet.ch

Un événement organisé par:



Association
soutenue
en 2019:



Avec le soutien de:



Partenaire
organisationnel:



Communes: Tolochenaz
Lully
Denens
Chigny
Vufflens-le-Château